



Juge des referes

Par audeaxel

Bonjour,

je me suis aperçu de mal façons lors des travaux suite à un incendie de mon habitation, après plusieurs échanges avec l'artisan et sans succès, j 'ai fait appel à un expert en bâtiment pour un rapport et un huissier de justice pour un constat et transmis à l'artisan sans réponse de sa part.

Donc pris un avocat qui a demandé au juge une ordonnance en référé pour une expertise judiciaire, l'expert a transmis au juge son rapport et je voulais savoir ce que doit faire le juge du tribunal et moi ce que je dois faire???

Bien sur le rapport de mon expert, le constat de l'huissier et le rapport de l'expert judiciaire vont tous les 3 dans mon sens.

Merci par avance

Par osram

Bonjour,

Après le dépôt du rapport de l'expert judiciaire, il y aura une audience de plaidoirie et un jugement sera rendu.

De votre coté, vous ne pouvez qu'attendre cette décision.

Par audeaxel

Bonsoir,

Merci pour la réponse mais je ne comprends pas car mon avocat ne m a pas dit cela, que le juge des référés ne donnait pas de jugement, seulement que c était fini et qu il fallait faire un procès de fond ???

Merci pour votre nouvelle réponse.

Cordialement

Par osram

Oups, j'ai zappé "Référé".

Oui votre avocat doit maintenant assigner au fond afin de plaider votre cause à l'aide de ce rapport.

Par audeaxel

Bonjour Monsieur,

D après vous que doit plaider mon avocat pour ma défense, est ce qu il peut plaider l escroquerie.vu que les rapports des experts et de l huissier disent que il y a sur un surmetrage et du matériau pas remplacé alors qu ils sont facturés.

Merci par avance

Cordialement